

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2024  
DELIBERATION N°2024\_112

Envoyé en préfecture le 23/12/2024  
Reçu en préfecture le 23/12/2024  
Publié le 2024  
ID : 076-217601087-20241219-2024\_112-DE



VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL  
19 DÉCEMBRE 2024



Date de la convocation : 13/12/2024

Date d'affichage : 13/12/2024

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 29

Représentés régulièrement convoqués : 2

Absents : 2

**Présents régulièrement convoqués** : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Mélanie VAUCHEL, Michel PHILIPPE, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Marie MABILLE, Hervé ADEUX, Christine LEROY, Isabelle HERBERT, Grégory DEREN, Basile BERNARD, Jean-Marie LÉGUILLON, Stéphane BERTOLETTI, Gaëlle RICHEL, Grégoire POUPON, Claire PEREZ, Vincent BOURGES, Marie-Laure PATOUX, Bruno COLESSE, Catherine GENDRE, Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERGES, Lionel ANSELMO, Philippe COUVREUR, Isabelle SAINT BONNET, Frédéric ABRAHAM

**Absents excusés régulièrement convoqués** :

Mme Karen YVAN pouvoir à Mme Mélanie VAUCHEL, M Gildas QUÉRÉ pouvoir à Mme Marie-Françoise GUGUIN

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Laure PATOUX

**19 - OBJET : VIE LOCALE - DOMAINE COMMUNAL - ASSOCIATION LES JARDINS FAMILIAUX – OCCUPATION D'UN TERRAIN MUNICIPAL – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION - AUTORISATION**

Rapporteur : Grégory DEREN au nom du Conseil de la Municipalité

2024\_112

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques

Considérant que la commune encourage et soutient les actions en lien avec le respect de l'environnement et la promotion des pratiques écologiques

Considérant le besoin de l'association « les jardins familiaux » de disposer d'un terrain adéquat à la pratique du jardinage

Après en avoir délibéré,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2024  
DELIBERATION N°2024\_112

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

2024

ID : 076-217601087-20241219-2024\_112-DE



**APPROUVE** la convention de mise à disposition des parcelles citées à l'association « les jardins familiaux »

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer la convention ainsi que de mener à bien toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Marie-Josèphe

-----  
LEROUX-SOSTÈNES

est

absente.

Hélène SOLER quitte la séance à 20h36 (absente pour le vote).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

**le Maire,**

**Théo PEREZ**

Document signé électroniquement

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*